

23 jan 2009 -10:10

Appartient à [Conseil des ministres du 23 janvier 2009](#)

Extraits du casier judiciaire

Base légale à la délivrance d'extraits du casier judiciaire aux particuliers

Base légale à la délivrance d'extraits du casier judiciaire aux particuliers

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui concerne la délivrance d'extraits du casier judiciaire aux particuliers et la modification de certaines dispositions du Code d'instruction criminelle concernant le casier judiciaire central.

Cet avant-projet donne une base légale à la délivrance aux particuliers d'extraits du casier judiciaire (anciennement certificat de bonnes conduite, vie et moeurs). Jusqu'à présent, la délivrance de tels documents n'était autorisée que par le biais d'une circulaire du 2 février 2007.

L'avant-projet permet en outre aux magistrats de tribunaux d'application des peines d'avoir accès au casier judiciaire central.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe